



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION
EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL ET
FOIRE EXPOSITION

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint(s) :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

DELIBERATION D20100385

DIRECTION DES FINANCES

CREANCES IRRECOURVABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL ET FOIRE EXPOSITION

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal et l'ex régie de l'eau et le budget foire exposition de la ville de Niort, sur la période 2001 à 2009, sans aucune perspective de paiement.

De plus, au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuites à 50€, le Trésorier principal présente en non valeur des titres non soldés essentiellement pour des écarts minimes de règlement.

Au budget principal, une somme de 43 633.53€ TTC comprend le non paiement :

Libellé	Montant en €
Restauration scolaire / Garderie / CLSH	32 316,70
Refuge	3 337,16
Fourrière auto	6 459,70
Camping	68,35
Loyers	421,60
Location salle	247,04
Centre de loisirs	135,99
Droits de voirie	31,80
Remboursement sinistre	336,67
Remboursement salaire perçu à tort	244,36
Divers (occupation domaine public, reliquat, case stationnement, ...)	34,16
TOTAL	43 633,53

Au budget principal concernant l'ex régie de l'eau, une somme de 53 328.53 € HT concerne le non paiement de l'eau.

Au budget annexe Foire Exposition la somme de 8 750.08 € HT concerne le non paiement de location d'espace exposants de la Foire 2008 et 2009.

En conséquence, le Trésorier Principal Niort Sèvre sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, les sommes de :

- 43 633.53€ TTC au budget principal à l'imputation 65-0200-654,
- 8 750.08 € HT (TVA à 19.6 % en plus) au budget annexe Foire Exposition à l'imputation 65-654,
- 53 328.53€ HT (TVA à 5,5% en plus) au budget principal ex régie de l'eau à l'imputation 65-0200-654.

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75-0200-758 pour le montant HT, sans ajout de TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention adoptée par les deux collectivités.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN